



IPCA
Immobilière - Patrimoine - Conseil - Assurance

DOCUMENT D'ENTREE EN PREMIERE RELATION

(Conforme à l'article 325-3 du Règlement Général de l'AMF
Et à l'article L.520-1 du Code des assurances)

IPCA – Immobilière Patrimoine Conseil Assurance

SARL au capital social de 7622 €
N° SIREN 428965875 - RCS Nanterre B 428965875
11 bis, rue du Commandant Pilot - 92200 Neuilly-sur-Seine - Tel : 01.46.40.12.02
contact@ipca.fr / www.ipca.fr

1

Conseil en gestion de patrimoine
Adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine

Charte Face à vous, Un professionnel qui s'engage

- Respecter les dispositions réglementaires et la déontologie tant à l'égard de ses clients que de son environnement professionnel
- Agir avec loyauté, compétence, diligence au mieux des intérêts de ses clients
- Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire
- S'enquérir de la situation globale de son client, de son expérience et de ses objectifs avant de formuler un conseil
- Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige
- Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par ses clients, ainsi que celles concernant les modalités de sa rémunération
- Respecter le secret professionnel
- S'interdire de recevoir des fonds de ses clients en dehors des honoraires qui lui sont dûs

Le cabinet est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 07001694 (consultable sur le site www.orias.fr). Ci-après la liste de nos statuts réglementés :

CONSEIL EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS

- Conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers
- Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante (le conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers).
- Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale :

Sélection 1818	123 Venture	AXA banque	APICIL
La Française	Inocap	Midi Capital	SICAV Online
ADEQUITY	AMUNDI	Primonial	Lazard Frères Gestion

3

- En outre, IPCA et Océanic Finance sont les conseils en allocation stratégique et tactique pour deux fonds de fonds : Océanic Opportunités Monde (FR0013184637) et Atlantique Patrimoine (FR0007048996). Océanic Opportunités Monde, géré par Lazard Frères Gestion et classé en risque 5/7, est un fonds flexible principalement investi sur l'ensemble du marchés actions Monde. Atlantic Patrimoine, géré par Amilton et classé en risque 3/7, est quant à lui investi sur les marchés des actions internationales et sur le marché des obligations internationales.

DEMARCHEUR BANCAIRE ET FINANCIER :

- Identité du ou des mandants pour lesquels le cabinet exerce une activité de démarchage :

Banque privée 1818	123 Venture	AXA banque	SICAV Online
--------------------	-------------	------------	--------------

La Française	Inocap	APICIL	
--------------	--------	--------	--

COURTIER EN ASSURANCE DANS LA CATEGORIE « B »

- Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance
- Il peut vous être communiqué, sur simple demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles le cabinet travaille
- Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si cette dernière détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet) : **Néant**

TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

- Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° 428 965 875 délivrée par la Préfecture de Nanterre
- NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEUR
- Etablissements promoteurs de produits avec lesquels il existe un lien capitalistique ou commercial significatif : Océanic Promotion et Océanic Invest Immo

4

MANDATAIRE NON EXCLUSIF EN OPERATIONS DE BANQUE ET EN SERVICES DE PAIEMENT

- Etablissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 : **Néant**
- Etablissements avec lesquels il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement) : **Néant**

SERVICE DE CONSEIL PORTANT SUR UN CONTRAT DE CREDIT IMMOBILIER

- Le montant de la rémunération perçue au titre du service de conseil vous sera communiqué préalablement

INFORMATIONS SUR LES MODES DE COMMUNICATIONS

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Patrice AZRIA en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez contacter Stéphane DORMONT à l'adresse mail suivante : dpo@groupeoceanic.com.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE

Assurance RCP et Garantie Financière : MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 Le Mans Cedex 9.

LITIGE

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accusé réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de la consommation :

- Pour l'activité CIF (médiateur public) : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 ([www.amf-france.org/le médiateur](http://www.amf-france.org/le_mediateur))

- Pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAF), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS Médiateurs : Christophe AYELA, Jean-Marc BLAMOUTIER, Catherine BOINEAU, Gilles CHARLOT, Michel GUIGAL (www.mediateur-conso.cmap.fr – consommation@cmap.fr)

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

AUTORITES DE TUTELLE

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers – 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

6

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : ACPR – Autorité de contrôle et de Résolution – 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris cedex 09

Je soussigné(e)atteste avoir reçu le document d'entrée en relation.

Fait à

Le

Signature du client